

C'est en avril que les discussions avec les parties ont débuté. Depuis, il y a eu trois séries de discussions avec le gouvernement de l'Afrique du Sud. Une deuxième série de discussions se poursuit actuellement avec la SWAPO. Conscients du rôle critique joué par les Nations Unies en ce qui concerne la Namibie, nous avons tenu le Secrétaire général M. Waldheim et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie informés de nos efforts. Nous avons également maintenu d'étroits rapports avec les États de première ligne et autres États africains.

Jusqu'à maintenant, nous pouvons faire état d'un certain progrès. Nous croyons que notre initiative a empêché la mise en oeuvre du plan qui avait pour but d'établir un gouvernement intérimaire fondé sur la Constitution de Turnhalle et que nous avons réussi à établir la base d'un engagement éventuel des Nations Unies.

Nos efforts jusqu'à ce jour ont clairement démontré qu'une solution pacifique et durable du problème de la Namibie ne sera possible que si elle reçoit l'appui total de la communauté internationale. Il est également évident que les parties qui sont directement en cause ont là une chance unique d'en arriver à une telle solution, malgré la méfiance qui n'a fait qu'augmenter au cours des années passées. Les éléments de solution se trouvent dans la résolution 385 et quant à nous, nous persévérons dans nos efforts pour éliminer tous les obstacles qui en empêchent encore la mise en oeuvre. Nous espérons et nous avons confiance que toutes les parties s'efforceront à faciliter l'accomplissement de cet objectif et que dès l'an prochain, un gouvernement namibien indépendant, représentant tous les Namubiens, viendra prendre la place qui lui revient de droit parmi nous dans cette salle.

5. Les activités des intérêts économiques étrangers et autres dans les territoires non autonomes

A chaque session, la Quatrième Commission étudie un point à l'ordre du jour touchant les effets des activités des intérêts économiques étrangers dans les territoires non autonomes. En 1975, le Canada a indiqué qu'il appuyait ce principe en votant en faveur de la résolution. Cependant, aussi bien en 1976 qu'en 1977, la résolution est devenue politisée à un point tel que tous les investissements étrangers étaient condamnés, quel que soit le contexte, et que l'Occident a subi des reproches généralisés inacceptables.

Devant ces faits, le Canada a donc voté contre la résolution. Le 6 octobre 1977, l'ambassadeur Pierre Charpentier, représentant du Canada à la Quatrième Commission, a prononcé le discours suivant:

La question dont nous sommes saisis semble déboucher sur deux thèmes différents: premièrement, le rôle inhibiteur que jouent ou ne jouent pas les intérêts économiques étrangers au chapitre de l'application de la Déclaration sur la décolonisation des territoires de la Rhodésie du Sud et de la Namibie; deuxièmement, les conséquences de l'activité économique étrangère sur la marche vers l'indépendance de petits territoires qui n'ont pas encore exercé leur droit à l'autodétermination.